PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2005

<u>VILLE DE MENNECY</u> Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 14 décembre 2005

Composant le Conseil: 33

En exercice: 33

Présents à la séance : 25, puis 26 à partir de 19H20, puis 27 à partir de 19H40

Convoqués le : 7 décembre 2005

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de 25, puis 26 à partir de 19H20, puis 27 à partir 19H40 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Joël MONIER, Maire,

Mesdames, Messieurs:

PRESENTS:

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY (arrivé à 19h20), Esther GIBAND (arrivée à 19H40), Gilbert NEUHAUS.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUVOIRS:

Apolo LOU YUS: pouvoir à Bernard BOULEY
Sophie BERNARD: pouvoir à Nicole PASSEFORT
Nadège DEVILLE: pouvoir à Joël MONIER
Jean-François PEZAIRE: pouvoir à Jouda PRAT
Monique ROYER: pouvoir à Michel BOUCHERY
Pierre MONTREUIL: pouvoir à Chantal LANGUET
Esther GIBAND: pouvoir à Danièle MULLER (jusqu'à 19H40)

ABSENTS:

Monsieur Bernard MARTY jusqu'à 19H20

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal sur proposition du Maire; Madame Christine COLLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu' elle accepte.

Chère Collègue, Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

Le Mercredi 14 décembre 2005 à 19Heures

Salle du Conseil Municipal

INFORMATIONS:

Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| L 11.05.277.102 | Décision du Maire acceptant le contrat de prestation de service passée entre la |
|-----------------|--|
| L 11.05.278.103 | ville et l'Association « Eclats de Livres » Décision du Maire acceptant le marché Maîtrise d'œuvre entre la ville et le bureau d'études Tecnic |
| L 11.05.285.111 | Décision du Maire acceptant la convention artistique passée entre la ville et la société THEATRE COCONUT |
| L 11.05.290.114 | Décision du Maire acceptant le contrat entre la ville et l'Association APAM concernant le spectacle Arbre de Noël |
| L 11.05.293.122 | Décision du Maire acceptant la convention entre la ville et le CIG |
| L 11.05.307.127 | Décision du Maire acceptant le contrat de coordination, de sécurité et de protection passée entre la ville et C2I (travaux rue de l'arcade) |
| L11.05.307.128 | Décision du Maire acceptant la convention entre la ville et le « Théâtre selon Gus » |
| L11.05.308.130 | Décision du Maire acceptant le contrat entre la ville et la société Petit Forestier Location |
| L 11.05.311.135 | Décision du Maire acceptant la convention de logement entre la ville et Melle HINARD Delphine |
| L 11.05.311.136 | Décision du Maire acceptant la convention entre la ville et la Société Théâtre Coconut |
| L 11.05.318.140 | Décision du Maire acceptant l'inscription à un séjour de ski entre la ville et Espace Europ |
| L 11.05.325.146 | Décision du Maire acceptant le contrat entre la ville de Mennecy et la Société Néopost France (remplacement machine à affranchir service culturel) |
| L 11.05.325.147 | Décision du Maire acceptant le contrat entre la ville de Mennecy et la Société Néopost France (remplacement machine à affranchir mairie annexe) |
| L 11.05.326.148 | Décision du Maire acceptant le contrat de prestations pour un séjour de ski entre la ville et l'entreprise Scol'voyages |

ORDRE DU JOUR

I / TRAVAUX/URBANISME

Rapporteur: Daniel PERRET

- 1. Périmètre de ZAC « de Champoreux » : études préalables
- 2. Approbation de la Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des sols sur la zone UI Avenue Darblay Observations du Préfet pour modifications ponctuelles
- 3. Extension du local utilisé par l'association menneçoise « Orquoise Plongée » : dépôt d'une demande de permis de construire
- 4. Droit d'ester et de défendre la commune en justice Délégation au maire Requête de Monsieur et madame GUYOMARD
- 5. Modification du règlement local de publicité
- 6. Approbation de la division en lots et en volumes du bâtiment sis 5 rue de l'Arcade
- 7. Vente d'une propriété communale par procédure d'adjudication : un volume 5 rue de l'Arcade
- 8. Vente d'une propriété communale par procédure d'adjudication : un studio avec cellier et terrasse au 6, rue de Milly
- 9. Vente d'une propriété communale par procédure d'adjudication : un studio 6, rue de Milly
- 10. Motion SIERME

II / FINANCES

Rapporteur: Bernard BOULEY

- 11. Décision Budgétaire Modificative N°4
- 12. Demande de subvention au titre des Travaux Divers d'Intérêts Locaux : enveloppe Sénateur
- 13. Demande de subvention au titre des Travaux Divers d'Intérêts Locaux : enveloppe Député

III / JEUNESSE

Rapporteur: Chantal LANGUET

14. Conditions de réservation et d'annulation des séjours organisés par les services

Jeunesse et Enfance de la commune

15. Modification du règlement intérieur du centre de loisirs Joseph Judith

16. Modification du règlement intérieur du Service Jeunesse

IV / RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur: Daniel BAZOT

17. Création d'un poste de rédacteur non titulaire à temps complet

18. Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet non titulaire

19. Création de deux postes d'agents des services techniques non titulaires à temps non

complet

20. Suppression de 3 postes emplois jeunes et de 3 postes d'agents des services techniques

temps complet

21. Indemnisation des agents recenseurs

V / AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur: Annie BERTHAUD

22. Avenant N°2 au marché de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale

et assistance technique

VI / CULTUREL

Rapporteur: Alain CROULLEBOIS

23. Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition de matériel de musique

5

VII / QUESTIONS DIVERSES

Question du groupe Mennecy Maintenant

- 1) Bilan d'activité du pôle Loisirs et Découvertes en 2005 (tableau joint)
- 2) a) Point complet concernant les modalités de l'exercice de la compétence « ordures ménagères » suite au transfert
 - b) Création d'une commission extra-municipale Conseil municipal de jeunes
 - c) Coûts pour un certains nombres de documents diffusés par la commune

Joël MONIER.

.....

BON POUR POUVOIR

| Je soussigné(e), | |
|-----------------------------------|-------------------|
| Agissant en qualité de | |
| Donne pouvoir pour me représenter | |
| A | |
| Lors du Conseil Municipal du | |
| - | Date et signature |

L'appel étant fait, le secrétaire de séance désigné (Madame Christine COLLET), Monsieur Le Maire donne lecture des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23.

Pas de commentaire sur ces actes.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2005, mis sur table, sera soumis à l'approbation des conseillers municipaux lors de la première séance du Conseil Municipal de 2006.

Monsieur Le Maire aborde à présent l'ordre du jour.

I / TRAVAUX/URBANISME Rapporteur : Daniel PERRET

1) Périmètre de ZAC « de Champoreux » : études préalables

Daniel PERRET donne lecture de la note explicative.

<u>Jouda PRAT</u>: « Est-ce qu'il faut vraiment réaliser une étude ? Les services municipaux comptent maintenant beaucoup de cadres. On est capable, je crois, de mener à bien une ZAC. Si on sait ce que l'on veut mettre dans cette ZAC, il n'y a aucun problème. Pourquoi faut-il encore une étude ? »

<u>Daniel PERRET</u>: « Il y aura lieu, premièrement de faire un cahier des charges. Ensuite il y aura lieu de procéder à une sélection. Il n'est pas pensable que du personnel administratif de la mairie fasse ce travail. Il est préférable de prendre un cabinet complètement extérieur, pour une certaine objectivité. Cela apportera toute sérénité. »

Jouda PRAT : « Est-ce que vous avez déjà une idée de l'aménagement de cette ZAC ? »

<u>Daniel PERRET</u>: « Aucune. Là le but est de prendre un cabinet. En peu de termes, ce qu'il y a à retenir, c'est: « définir le périmètre précis de l'étude, le programme des équipements et éventuellement sa création dans un deuxième temps. » Vous voyez, ce sont des points généraux. »

<u>Jouda PRAT</u>: « Mais ce cabinet, vous allez lui fixer des objectifs tout de même. Vous avez une idée »

<u>Daniel PERRET</u>: « On va élaborer ensemble, avec la commission, un cahier des charges. Il n'y a pas d'urgence. On va délibérer et puis après on verra. C'est une aide à la maîtrise d'ouvrage. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Vous écrivez tout de même dans la note explicative « devant notamment les demandes réitérées des propriétaires concernés par le secteur », je voudrai savoir quelles sont les natures de ces demandes et le « notamment » suppose qu'il n'y a pas que çà, alors quelles sont les autres raisons pour lesquelles vous souhaitez réactiver cette étude aujourd'hui plutôt que d'attendre un peu plus tard ? »

Joël MONIER: « Vous savez très bien qu'il y a eu un premier travail sur cette ZAC dans les années 90/91. Il n'y a pas eu de suite dans la mesure où, à cette époque là, nous avons connu des situations dans l'immobilier qui n'étaient pas favorables et donc nous avons arrêté le processus avant même que l'enfant ne soit vraiment né. Il y a un ensemble de propriétaires, ce que l'on pouvait appeler le « Jardin Menneçois » parce que ces personnes sont de nos vieux Menneçois, de vieux habitants, ayant des parcelles qui étaient des jardins et cet ensemble s'est retrouvé dans une situation bloquée car en NA dans le cadre du POS. Ils leur semblaient totalement naturel que l'on concrétise un jour cette zone sous forme de ZAC. L'ensemble de ces Menneçois, nos administrés étaient soucieux bien sûr de leur patrimoine foncier. En fonction de ce principe, ils nous ont sollicités et peut être qu'ils étaient aussi sollicités par ailleurs. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Et en quoi y aurait-il besoin de définir par ailleurs un nouveau périmètre puisqu'un périmètre avait déjà été défini ? »

<u>Joël MONIER</u>: « Il est toujours bon de repartir aux origines, tout à fait au début d'une création avec des bases saines, objectives et sereines. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u> : « Est-ce que cela laisse entendre que les bases précédentes n'étaient ni saines, ni sereines ?! »

<u>Joël MONIER</u>: « Non, Monsieur n'ayez pas l'esprit polémique ou tortueux. Il n'est que 19H10, si vous attaquez déjà, on n'a pas fini la soirée! »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Mon propos n'est pas celui-là. Mon problème est de savoir qu'est-ce que vous vous pensez mettre dans ce périmètre et plus précisément est-ce que les zones déjà bâties, c'est-à-dire les terrains sur lesquels il y a déjà quelque chose situé entre la RN 191 et la rue du Champoreux, je pense à : Sofradelec , Jaher . Elles seraient incluses dans le périmètre ou est-ce que vous les excluez à priori ? »

<u>Daniel PERRET</u>: « Nous avons fait des PAG, ce qui veut bien dire que ce sera pris en considération. »

Joël MONIER: « Vous vous souvenez des PAG? »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Oui, c'était la question suivante : est-ce que cela changera quelque chose au PAG existant ? »

Daniel PERRET: « Absolument pas. Ce sera une réflexion globale. »

Joël MONIER: « A laquelle, je l'espère, nous aurons votre concours cher collègue. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité.

| POUR | 23 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard |
|------------|----|--|
| | | BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL |
| CONTRE | 2 | Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
| ABSTENTION | 7 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO |
| ABSENT | 1 | Bernard MARTY |

2) Approbation de la Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des sols sur la zone UI Avenue Darblay – Observations du Préfet pour modifications ponctuelles

<u>Daniel PERRET</u>: « C'est une note très technique. Alors, avant de vous lire la note de présentation, je vais survoler la note de Monsieur Le Préfet de l'Essonne et vous lire le final: « Compte tenu de ce qui précède (incompatibilité et illégalité), il importe que les présentes remarques soient prises en compte, afin de ne pas fragiliser votre document d'urbanisme. Pour ce faire, je vous invite à m'adresser dans les meilleurs délais la délibération du Conseil Municipal décidant de rectifier le dossier d'approbation de la révision simplifiée du POS ». Donc vous voyez que ce sont des points essentiellement techniques. Je vais les lire. Mais nous avons eu la prudence, dans le dossier, de vous présenter les documents avant et après. Ce sont des points vus lors de la Commission d'Urbanisme pour que ce soit compréhensible. »

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation.

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Je note quand même que le Préfet a considéré qu'on avait mal fait notre travail. Ce n'est jamais une bonne chose de se faire « retoquer » par l'autorité qui contrôle ces activités, surtout dans le domaine de l'urbanisme. »

<u>Daniel PERRET</u>: « S'il avait été mal fait, il aurait fait un recours »

Jean-Paul REYNAUD: « Cela ne donne pas une très bonne image. D'autre part, vous n'avez pas lu la lettre du Préfet, vous êtes allez directement à la fin. Alors du coup ,il va falloir que je vous pose des questions supplémentaires que je ne vous aurais peut être pas posées si vous aviez commenté cette note. On passe sur la première remarque concernant la date, c'est du détail. Ensuite l'article UF1: ce que vous dit le Préfet, c'est que tel qu'il était rédigé, on ne pouvait plus rien faire puisque notamment vous aviez écrit avant modification « les constructions à usage d'habitation et d'activités économiques sont admises lorsqu'un COS est fixé pour ces activités dans les documents graphiques du POS. » Et ce que dit le Préfet, c'est que, comme vous n'aviez pas mis de C.O.S dans les documents graphiques, il n'y avait rien qui était admis. Ce qui est effectivement une bourde. Cela ne veut pas dire que la réponse est

forcément : je décide qu'il n'y a plus de C.O.S. Cela pouvait être aussi, et c'était me semble til plus intelligent, une modification du document graphique pour y mettre des C.O.S. Je pense qu'aujourd'hui, l'anomalie soulevée par le Préfet vous conduit à déréglementer, ce qui peut être la porte ouverte à tout et n'importe quoi. De fait, dans cette zone là, il n'y a plus de C.O.S donc on fait ce que l'on veut, tout est admis. C'est tout de même un peu gênant me semble t-il dans le cadre d'un objectif de maîtrise de l'urbanisme. Se dire que dans cette zone là, tout est autorisé et il n'y a plus de C.O.S qui fait foi, c'est quand même un peu inquiétant. Je pense qu'avant de répondre et de faire la modification proposée là, il aurait fallu se poser la question : est-ce qu'il ne faut pas quand même fixer un C.O.S et le mettre dans les documents graphiques ? Ce qui répond aussi à la remarque de Monsieur Le Préfet. Je crains que la prise en compte de sa remarque nous protège moins dans l'avenir sur cette zone là. Et quand on connaît l'appétit de construction et d'occupation du sol à Mennecy, cela me paraît très embêtant. C'est déjà pour cette raison là que nous voterons Contre cette délibération très clairement. Alors que nous avions voté Pour les modifications du POS auparavant, là on fait un pas en arrière et cela me semble très très grave pour l'avenir. Il faut bien lire les remarques, ce qu'elles veulent dire et pas allez à l'essentiel comme cela en simplifiant.

Pour ce qui est des articles UF6 à UF9 et l'article UF14, dans la note de présentation, donc en gros, vous dites que cela ne touche pas l'économie générale, alors on change cela sans trop se poser de questions. Donc, je voudrai savoir, ce que vous avez fait quand même. Les articles UF6 à UF9, avant la modification, disaient effectivement que l'implantation des constructions par rapport aux voies, par rapport aux limites séparatives, les unes par rapport aux autres sur une même propriété et l'emprise au sol des constructions, vous renvoyez à un règlement qui serait celui de l'opération d'ensemble. Le Préfet vous a dit à juste titre que c'était illégal de faire comme ça. Alors pour vous, c'est simple, vous donnez un certain nombre de règles. Ce qui me gène, ce n'est pas la nature de ces règles, c'est qu'elles n'ont pas été soumises à l'enquête publique. Aujourd'hui par ce recours du Préfet, on se trouve dans une situation où on décide des modifications dont le public n'a pas eu connaissance et donc n'a pas donné son avis. Cela me paraît gênant de le faire sans repasser par l'enquête publique et je me demande d'ailleurs, compte tenu des remarques du Préfet, s'il ne faudrait pas réglementairement repasser ce dossier complètement dans le processus. De fait, il y a un changement majeur de règlement de la manière dont vous l'avez traité.

Quand à l'article UF 14, dans la version précédente, c'était justement le coefficient d'occupation des sols à réglementer dans le cadre de l'opération d'ensemble. Là, vous écrivez : « il n'est pas fixé de COS ». Je vous renvoie à la première remarque que j'ai faite tout à l'heure. On ouvre la porte à tout et n'importe quoi. Il ne faut pas croire que c'était des remarques mineures et que la manière dont vous les traitez soit anodine. Mes collègues doivent savoir que de fait, le nouveau document ne veut plus rien dire et ne réglemente pratiquement plus rien et de plus n'a pas été soumis à l'enquête publique. Je demande moi que vous nous suiviez en ne votant pas cette modification. Il faut réfléchir mieux que cela et ne pas passer en catimini des modifications qui sont majeures et qui ne sont pas maîtrisées dans le cadre du processus normal de concertation que nous avions approuvé d'ailleurs. Voilà ce que j'avais à dire là-dessus. Donc, attention, il ne faut pas utiliser les remarques du Préfet pour encore plus faire passer des trucs en douce! »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 24 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Pierre MONTREUIL |
|------------|----|---|
| CONTRE | 5 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND |
| ABSTENTION | 4 | Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO |
| ABSENT | 0 | |

3) <u>Extension du local utilisé par l'association menneçoise « Orquoise Plongée » :</u> dépôt d'une demande de permis de construire

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Jean-Paul REYNAUD: « Une explication de vote là aussi: je vous rappelle que nous n'avions pas voté le principe donc nous sommes cohérents, nous voterons Contre, bien entendu, la demande de dépôt du permis de construire. Nous ne sommes pas d'accord avec le fait que dans ces conditions en tout cas, et quelques soient les qualités qui ne sont pas en cause de l'association correspondante qui est une association tout à fait respectable et qui a pignon sur rue, mais je vous rappelle ce que l'on disait lors du Conseil Municipal où on avait déjà évoqué ce point: on est en train, de fait, d'ouvrir un certain nombre de problèmes potentiels en mélangeant les biens communaux et les biens associatifs, les financements associatifs sur les biens communaux avec des permis de construire au nom de la mairie etc. Nous maintenons notre très grande réserve sur ce projet et nous voterons Contre. »

Joël MONIER: « Y a-t-il d'autres interventions? »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Deuxième point que je tiens à souligner c'est que, et là aussi on vous a déjà fait des remarques sur ce type de dossier, vous soumettez au Conseil Municipal un texte qui vise à autoriser une demande de permis de construire mais la nature des travaux et des constructions n'est toujours pas donnée en annexe dans les documents préparatoires. On vous en a déjà fait la remarque. D'autant plus que par rapport à ce qui avait été présenté comme étant ce qui pouvait être ces extensions, nous savons de source sûre qu'il y a des modifications notables. Le projet a évolué depuis la dernière fois où il a été évoqué en Conseil Municipal. En soi, c'est un vice de procédure : dossier présenté sans tous les éléments, théoriquement il est attaquable, je vous le rappelle. »

Joël MONIER: « Y a-t-il d'autres interventions? »

<u>Jouda PRAT</u>: « Je souhaite avoir l'avis de Monsieur le Directeur Général des Services sur ce que vient de dire Monsieur REYNAUD. »

<u>Jean-Louis LAFAYE</u>, <u>Directeur Général des Services</u>: « Je dirai simplement en rappelant à tous les élus, et il faudrait regarder le règlement intérieur, je ne le connais pas par cœur, que tout dossier peut être consulté avant la séance du Conseil Municipal. Donc, nous sommes dans le cas d'un dossier dit volumineux. Je crois qu'un dossier d'urbanisme est quelque chose qui ne se reproduit pas avec des plans etc. On le dit, on le « surdit » si je peux dire pour faire un peu d'humour, que les dossiers sont consultables avant la séance. C'est organisé. Effectivement, le dire le soir de la séance, comme d'habitude, et bien on prend comme cela vient. C'est la seule réponse que je suis obligé de vous dire. C'est tout »

Jean-Paul REYNAUD: « Je vous ferai deux objections Monsieur LAFAYE si vous le permettez. La première, c'est que lorsque le dossier est volumineux en général on nous dit : le dossier étant volumineux, on vous rappelle qu'il est consultable. C'est-à-dire que dans le dossier de présentation il y a ce rappel, ce qui n'est pas le cas là. Et deuxièmement, ma demande n'était pas qu'il y ait le dossier volumineux mais le plan pour qu'on puisse juger aussi de la nature des travaux correspondants. Il suffisait d'une feuille A4; ce n'était pas grand-chose. Aujourd'hui, si on présente au contrôle de légalité un recours, on donnera ce que l'on a reçu et on dira: voilà, aujourd'hui il n'y a pas trace que l'on pouvait consulter le dossier, il n'y a rien du tout. C'est théoriquement attaquable. On ne le fera pas parce que nous avons autre chose à faire. Mais c'est quand même très embêtant parce que cela fait plusieurs fois que l'on fait la remarque. Je pense que la prochaine fois on ne loupera pas. Il va bien falloir un jour que vous assuriez une certaine transparence dans ce genre de dossier. »

<u>Jouda PRAT</u>: « Nous, nous allons voter Pour ce dossier mais nous sommes d'accord avec Monsieur REYNAUD sur le manque d'informations; on ne va pas attaquer nous aussi, n'ayez aucune crainte. Mais quand même, il faudrait que la prochaine fois nous ayons les documents. Il y a déjà eu pas mal de problèmes concernant l'information des élus, on ne va pas recommencer. Nous sommes Pour ce dossier mais peut être peut-on le retirer et le mettre au prochain Conseil Municipal ? »

<u>Joël MONIER</u>: «Ce serait un gros préjudice pour l'association qui attend depuis bien longtemps. Mais on peut vous faire parvenir les documents que vous souhaitez et que vous n'êtes pas allés consulter. »

Jouda PRAT : « C'est une décision attaquable. »

Michel BOUCHERY: « Est-on sûr que le financement par l'Orquoise est acquis ? »

<u>Joël MONIER</u>: « Nous avons eu le dépôt d'un document de la banque qui nous montre que l'association a la capacité de faire face aux frais concernant ce permis de construire. »

<u>Daniel MOIRE</u>: « Qui prendra en charge les frais d'entretien de ce local? »

Joël MONIER: « Ce sera municipal bien évidemment. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Est-ce que vous auriez construit ce local si vous aviez dû payer cette construction au titre de la mise à disposition de locaux communaux à des associations sportives comme vous financez la construction des gymnases, de salles pour les associations etc? Est-ce que vous l'auriez fait c'est-à-dire est-ce qu'il y a cette idée dans la politique municipale? »

Joël MONIER: « Vous savez que l'on rentre dans un contexte qui veut que nous ayons dans le cadre des contrats triennaux l'évolution de cet ensemble vers une structure qui nous amène des vestiaires fortement demandés ainsi qu'un ensemble peut être de bureaux qui soient contigus à notre ensemble sportif du gymnase du Parc de Villeroy. Donc, c'est peut être une précipitation par rapport au fait que cette association est très demanderesse de cette adjonction d'un local qui sera incorporé par la suite dans un ensemble de local plus les vestiaires. Vous savez combien nos associations qui sont en relation avec ce gymnase souffrent d'un manque de vestiaires, vous connaissez toute l'histoire. Donc c'est pour répondre à une nécessité pressante de l'association qui fait l'effort d'une construction en fonction de son budget. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 24 | Joël MONIER, André PINON, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL |
|------------|----|---|
| CONTRE | 6 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Michel MARTIN |
| ABSTENTION | 3 | Marie-Claude RASCOL, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS |
| ABSENT | 0 | |

4) <u>Droit d'ester et de défendre la commune en justice – Délégation au maire –</u> Requête de Monsieur et madame GUYOMARD

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation.

<u>Jouda PRAT</u>: « Monsieur Perret, peut-on avoir des précisions pour les problèmes soulevés, l'arrêté d'alignement ? »

<u>Daniel PERRET</u>: « Si vous le voulez bien, c'est une procédure qui est en justice et je ne souhaite répondre à aucun point. Il y a deux avocats, celui de la mairie et celui de la partie adverse. Je ne souhaite pas.... »

<u>Jouda PRAT</u>: « Les élus peuvent être informés quand même de cette requête »

Daniel PERRET: « Je réponds à la question, mais sur le fond: non. Cela sera plaidé. »

<u>Jouda PRAT</u>: « C'est sûr que cela sera plaidé mais on peut quand même avoir des précisions parce que là, la note de présentation est vague, elle ne nous informe pas. Nous ne sommes pas vraiment informés alors que tout élu doit voter en connaissance de cause. »

<u>Daniel PERRET</u>: « Attendez, on ne vous demande pas de voter sur le fond, mais simplement de voter pour la nomination d'un avocat. C'est tout. »

<u>Jouda PRAT</u>: « Oui mais pourquoi un avocat justement? »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Si le règlement impose que l'on vote chaque fois que le Maire veut défendre la commune, cela suppose bien que le Conseil Municipal a tout loisir de dire : ah bien non, c'est un cas qui est désespéré, ce n'est pas la peine de dépenser de l'argent, il vaut mieux revoir le problème. Comme nous n'avons pas effectivement les éléments minimums de fond sur le dossier, je ne vois pas comment on peut juger si cela vaut le coup et si on ne s'engage pas dans une procédure qui va coûter de l'argent. Donc votre réponse n'est pas acceptable, c'est clair. »

Daniel PERRET: « Vous viendrez consulter le dossier en Mairie si vous le souhaitez. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Oui mais j'aurais voulu que vous me le proposiez avant comme d'habitude. Deuxièmement, je suis un peu inquiet sur ce dossier là je ne vous le cache pas, de savoir que le promoteur lui-même est un peu embêté, j'ai eu quelques informations malgré tout, ce n'est pas vous qui me les avez données, c'est clair. Les points soulevés par Monsieur et Madame GUYOMARD me semblent suffisamment précis par rapport au POS parce qu'il y ait quand même un gros risque que l'on ne gagne pas vraiment dans cette affaire. Nous avons l'habitude de donner à Monsieur Le Maire le droit de défendre la commune parce que c'est un droit qui nous paraît important mais en l'espèce nous nous abstiendrons. Je pense quand même qu'on nous prend pour des imbéciles, il va falloir arrêter. »

<u>Joël MONIER</u>: « Ne considérez pas Monsieur, que l'on vous prenne pour un imbécile, nous avons trop de respect pour vous, alors ne vous affligez pas de ce qualitatif que vous ne méritez absolument pas. »

Jean-Paul REYNAUD : « Le problème c'est l'idée de la commune, pas ce que je pense moi. »

<u>Joël MONIER</u>: « Il n'empêche que sur des problèmes aussi pointus qui demandent des réflexions de spécialistes, entre autres d'avocats, je pense qu'il serait bien que l'on puisse définir quel sera le résultat de ce processus. »

<u>Jouda PRAT</u>: « Oui mais Monsieur Le Maire, on peut essayer de comprendre. On sait que tout est pointu, l'urbanisme c'est pointu. Mais on peut quand même essayer de comprendre. Et c'est notre devoir d'essayer de comprendre. C'est mon devoir et je le rappelle à tous les élus. Avant de voter, il faut comprendre ce que l'on vote. Un vote est un acte responsable. »

Joël MONIER: « Très bien Madame Prat. »

Pas d'autres interventions, Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 24 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE,Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD,Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 9 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
| ABSENT | 0 | |

5) Modification du règlement local de publicité

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation.

Pas de questions.

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

| POUR | 33 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

6) <u>Approbation de la division en lots et en volumes du bâtiment sis 5 rue de l'Arcade</u>

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation.

<u>Michel BOUCHERY</u>: « Moi je répète ce que j'ai dit l'autre jour en commission, en fait on est en train, par cette opération, de créer des servitudes et si un jour, vous comme une autre municipalité, veut réaliser dans tout ce pâté un projet, on sera bloqué. Est-on vraiment pressé,

a-t-on vraiment besoin d'argent pour vendre tout de suite ce bâtiment? Les studios, ce n'est pas un problème, mais celui- là hypothèque l'avenir de ce coin. Il n'est pas dit que dans 5 ans, dans 10 ans, si on restructure le centre ville, le Crédit Lyonnais restera là. Et peut- être qu'un jour, il abandonnera. Alors, vous imaginez ce que pourrait être ces bâtiments. Je répète que vous aviez à l'origine un projet qui englobait le tout et peut être qu'un jour quelqu'un voudra le réaliser, peut être pas sous la même forme. Là on hypothèque l'avenir et je ne pense pas que la commune soit à cours d'argent au point de demander la vente de ce bâtiment. »

<u>Daniel PERRET</u>: « Pour mémoire, c'est un point qui était inscrit au DOB et au budget. J'ai compris votre argument, j'apportais juste cette précision. » Pas d'autres questions.

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 24 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Pierre MONTREUIL |
|------------|----|---|
| CONTRE | 5 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND |
| ABSTENTION | 4 | Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
| ABSENT | 0 | |

7) <u>Vente d'une propriété communale par procédure d'adjudication : un volume 5 rue de l'Arcade</u>

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation et précise qu'il s'agit de la suite de la délibération précédente.

Jouda PRAT : «Monsieur PERRET, combien vous reste t-il de places de stationnement ? »

Daniel PERRET: « Il y en avait 24 au départ, moins 2. »

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 24 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Pierre MONTREUIL |
|------------|----|---|
| CONTRE | 5 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND |
| ABSTENTION | 4 | Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
| ABSENT | 0 | |

8) <u>Vente d'une propriété communale par procédure d'adjudication : un studio avec cellier et terrasse au 6, rue de Milly</u>

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation.

<u>Daniel PERRET</u>: « Vous avez 2 surfaces. Une surface définie par les Domaines, qui est une surface d'approximation, 24 m² et vous avez la surface du lot calculée par le géomètre qui est 34 m² et dite privative. C'est la raison de l'écart, c'est comme ça. »

<u>Jouda PRAT</u>: « Monsieur PERRET, il y avait un petit problème juridique concernant le jardinet. Alors est-ce qu'il a été résolu ? »

<u>Daniel PERRET</u>: « Il n'y a pas de problème à ma connaissance, non »

<u>Jouda PRAT</u>: « Parce qu'au CCAS, on nous avait dit qu'il y avait un problème, il y un an, deux ans »

Marie-Claude Rascol: hors micro indique que le CCAS n'a pas signalé de problème.

<u>Jouda PRAT</u>: « Mais il y a longtemps, lorsque nous avions parlé de ce studio, je me souviens très bien, je l'ai noté, qu'il y avait des problèmes de papiers concernant le jardinet et que le notaire devait écrire au propriétaire pour résoudre ce problème. Donc il n'y a pas de problème pour le jardinet ? »

<u>Daniel PERRET</u>: « Non, non. Le dossier a été monté par le notaire, il n'y a pas eu de remarque. »

<u>Jouda PRAT</u>: « Pourquoi n'avez-vous pas mis « jardinet » aussi dans la délibération ? On parle de terrasse, parce qu'il y a une petite terrasse et puis après un petit jardinet donc il y a les deux. »

<u>Joël MONIER</u>: « C'est vrai, c'est vraiment un petit jardinet de 2 ou 3 m² »

<u>Jouda PRAT</u>: « J'aimerai bien aussi savoir Monsieur Perret, pour les 34 m², parce qu'il y a une pièce, puis une sorte de petite salle à manger et puis en haut on peut faire une mezzanine. Alors, comment le géomètre a-t-il calculé les 34 m²? Est-ce que c'est juste avec la salle de bains? »

<u>Daniel PERRET</u>: « Vous savez, on lui a donné le local, on lui a demandé de calculer la superficie, je n'ai pas de détails. En ce qui concerne la remarque précédente, on posera la question au notaire parce que c'est lui qui a monté le dossier avec le géomètre »

<u>Jouda PRAT</u>: « Cela m'a étonné que les Domaines mettent 24 m². En principe, on leur donne la surface. Et cela m'étonne aussi que l'on mette un studio alors que c'est un F2. »

Daniel PERRET: « Ah non! »

Marie-Claude RASCOL: « Dans l'état où il est, il n'est pas vraiment un F2! »

Joël MONIER: « Vous le connaissez bien Madame PRAT? »

Jouda PRAT : « Oui, je l'ai visité »

<u>Daniel PERRET</u>: « C'est une spécialiste des studios de la rue de Milly; ceux qui n'appartiennent pas à la Mairie »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Moi je ne les connais pas ; je ne les ai pas visité donc ma question est peut être mal venue, je ne sais pas : est-ce que vous auriez éventuellement pensé à un moment que l'on pouvait garder ces studios dans le patrimoine communal, ne serait-ce que pour, quitte à les réhabiliter un peu, les utiliser dans le cadre des besoins de logement d'urgence comme cela arrive de temps en temps, dans le cadre du CCAS ? »

<u>Daniel PERRET</u>: « Je passe la parole à ma collègue du CCAS »

<u>Joël MONIER</u>: « Je crois Monsieur REYNAUD que vous ne connaissez pas ces appartements »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « C'est bien ce que je vous ai dit au début »

Marie-Claude RASCOL: « Je vais répondre puisque c'est le CCAS qui s'occupe de reloger en urgence et d'utiliser ces studios. Pour celui du bas, nous avons fait faire des devis qui nous posaient des problèmes de budget que nous n'avions pas. Même si nous n'avions pas eu de problème de budget, si nous avions pu les réhabiliter tous les deux parce que celui du haut est légèrement mieux, seulement légèrement mieux, ces deux studios avec des gens en situation délicate et difficile nous posaient des problèmes de surveillance ? Donc, nous avons bien étudié la question, Madame Prat doit le savoir, nous en avons parlé longuement en Conseil d'Administration du CCAS à plusieurs reprises. Nous avons préféré la solution de la résidence Gauraz. Il y a un turn over de studios sans arrêt sur cette résidence. Cela nous permet, lorsque nous avons des personnes en grande difficulté, de pouvoir les loger d'une façon très intéressante puisque ces studios sont neufs et remis en état, en plus d'avoir une surveillance sur eux très efficace puisque ces personnes en grande difficulté souffrent souvent et ont besoin d'être structurées et surveillées. Je pense surtout aux jeunes. Certains jeunes que nous avons mis dans les

studios de la rue de Milly nous ont posé d'énormes problèmes de voisinage et de dégradations. Dans la Résidence Gauraz, on a fait quelques essais. Avec la surveillance qu'il y a et le suivi que nous pouvons y faire, nous n'avons eu aucun problème et les réinsertions ont été positives tout le temps. Donc nous avons adopté cette solution et je pense que l'on continuera comme cela. Voilà donc la raison pour laquelle on se débarrasse de ces studios qui en plus nous posaient des problèmes dans un immeuble où la copropriété ne fonctionnait pas forcément très bien non plus. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

| POUR | 33 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

9) <u>Vente d'une propriété communale par procédure d'adjudication : un studio 6,</u> rue de Milly

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation. Pas de questions.

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

| POUR | 33 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

<u>Jouda PRAT</u>: « Au sujet de ces deux studios : la vente aura lieu quand ? »

<u>Daniel PERRET</u>: « Le 1^{er} trimestre 2006 ; je n'ai pas de date plus précise pour le moment. »

<u>Joël MONIER</u>: « Nous allumerons des bougies puisque ce sera une vente à la bougie. »

<u>Jouda PRAT</u>: « J'espère que l'information passera sur le journal municipal pour qu'il y ait beaucoup de Menneçois informés de cette vente. »

Madeleine FIORI: « Comme lors de la première vente, Madame PRAT. »

10) Motion SIERME

<u>Daniel PERRET</u>: «Cette motion était un souhait du Conseil Municipal émis lors de la dernière séance.

Monsieur PERRET donne lecture de la note explicative.

Joël MONIER: « C'était un souhait ; j'espère qu'il aura un écho. »

Le Conseil Municipal prend acte.

<u>Joël MONIER</u>: « Nous allons remercier notre collègue, Monsieur PERRET. Nous passons au point N°2 avec Monsieur BOULEY comme rapporteur. »

II / FINANCES Rapporteur Bernard BOULEY

11) Décision Modificative N°4

Bernard BOULEY: « C'est une décision modificative de régularisation et principalement en fonctionnement. Souvenez-vous, à la décision modificative N°3, lors du dernier Conseil Municipal, nous avions prévu un remboursement de la loi SRU pour 28 692 euros puisque la Préfecture nous avait écrit que nous n'étions pas assujettis au versement pénalisant en cas de manque de logements sociaux sur Mennecy. C'est confirmé bien sûr. Le problème, c'est que par un jeu d'écriture cette taxe est payée en début d'année et que la Préfecture doit nous rembourser or les services fiscaux nous ont annoncé qu'ils ne rembourseraient que l'année prochaine. Donc pour ne pas avoir ce chapitre en négatif au Compte Administratif, nous sommes obligé de réintégrer cette somme. On nous les redonnera quand même l'année prochaine. Alors pour assurer cette opération, nous avons fait un certain nombre de reprise de crédits sur des chapitres où il n'y aura plus de dépassement d'ici la fin de l'année. Cela

s'explique principalement par des économies faites par rapport au Budget Primitif. Je peux vous les citer : Sports- entretien de matériel roulant = 692 € ; Sports- prestations de service : 4000 €; Bâtiment- fournitures de petit équipement : 11 000 €; Bâtiment - matériel et fournitures = 13 000 €. Ces reprises de crédit permettent donc de remettre les 28 692 € demandés. En ce qui concerne le haut du tableau, il s'agit d'ajustements sur les frais de personnel. Il y a eu une augmentation pour les non titulaires, au niveau des rémunérations pour 15 719 €. Il y a eu un certain nombre de reprises de crédits 122 €, 400 €, 2 000 € et 6 759 € sur l'administration ; un certain nombre aussi de reprises de crédits et cela va faire plaisir, sur les indemnités et les retraites des élus et la formation et puis au niveau du Centre de Loisirs 3 900 € pour une reprise de crédits concernant des prestations de service qui là aussi ont été bien négociées au courant de l'année et permettent de reprendre ce crédit sans que l'année se termine mal. Voilà pour le fonctionnement. Au niveau de l'investissement, c'est un jeu d'écriture. On reprend 4 000 € sur du logiciel informatique. Nous avions déjà repris un peu la dernière fois sur ce fameux logiciel de permis de construire et les négociations ont fait que nous avons pu négocier un peu plus. Par contre, on préfère affecter ce crédit à du matériel informatique. C'est un jeu d'écriture qui se solde correctement. Voilà pour cette décision modificative N°4 qui cette fois ci sera bien la dernière. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Sauf si je n'ai pas été très attentif, vous n'avez pas expliqué les 15 719 € d'augmentation de la ligne de crédit du personnel non titulaire. Comment se fait-il quand l'espace de très peu de temps, on soit obligé de régulariser 15 000 € que l'on n'avait pas anticipés ? »

Bernard BOULEY: « Nous n'avions pas les informations donc on a mal ventilé »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « C'est un jeu d'écriture par rapport à quoi ? »

<u>Daniel BAZOT</u>: « C'est un jeu d'écriture au niveau du 012, entre les titulaires et les non titulaires. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Je cherche le moins du titulaire »

Bernard BOULEY: « Ah non, il n'y a pas de moins du titulaire »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Non, le moins sur le poste du personnel »

<u>Bernard BOULEY</u>: « On retrouve sur l'ensemble du personnel ce qui concerne les élus et... »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Non, non, attendez, je répète ma question : Il n'y a visiblement pas un jeu d'écriture sinon il y aurait un moins quelque part sur une ligne relative à du personnel. Donc ce n'est pas qu'un jeu d'écriture. C'est bien quelque chose que l'on avait sous estimé.

Bernard BOULEY: « Il y a 3 chapitres: le 11, le 12... »

Jean-Paul REYNAUD: « Ce n'est pas un jeu d'écriture, c'est bien un transfert de crédits puisque cela n'a rien à voir. Quand vous mettiez 3 900 € en prestations de service sur le 011 par exemple; non ce n'est pas un bon exemple. Mais quand vous mettiez 6 759 € d'indemnités de logement par exemple sur le 65, vous n'avez pas eu besoin de dépenser ces 6 759 € par rapport à ce qui avait été budgété, par contre, visiblement, vous avez eu besoin de

trouver 15 719 €. Ma question très précise est : pourquoi y a-t-il eu brutalement la recherche de 15 719 € pour des rémunérations de personnel non titulaire ? Quels sont ces personnels non titulaires que l'on n'avait pas budgété correctement ? Sachant que l'on avait fait une décision modificative N°3, cela me paraît bizarre que tout à coup on se « plante » de 15 000 €, je rappelle que cela fait environ 100 000 francs. »

<u>Jean-Louis LAFAYE</u>, <u>Directeur Général des Services</u>: « Je voudrais quand même rappeler à Monsieur REYNAUD, pour en voir passer un paquet sur mon bureau, enfin un paquet relativement, que les remplacements à effectuer ne le sont pas par des personnels titulaires. Donc je pense que Monsieur BAZOT a un peu de mal à vous faire les plus et les moins, mais les remplacements des titulaires ne sont pas des suppressions de titulaires. Je pense que nous sommes dans cette problématique. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Votre explication me paraît être la bonne Monsieur LAFAYE. Simplement je vais repréciser ma question: pourquoi a-t-il fallu faire appel à des non titulaires? Est-ce qu'il y a eu une augmentation du taux d'absentéisme, des maladies etc...? Quelle est la raison derrière? »

<u>Daniel BAZOT</u>: « Il n'y a aucune raison. C'est simplement une sur estimation qui a été faite au départ sur ce poste là. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Et qui n'était pas visible au moment de la décision modificative N^3 ?»

<u>Daniel BAZOT</u>: « On gère le personnel et je peux vous garantir que nous faisons le point mois par mois avec le service du personnel, on sait exactement où on en est. Seulement, effectivement sur un budget de 9 millions d'euros, je vous rappelle que nous sommes à 9,3 millions d'euros pour le personnel, on est en train de dire effectivement qu'il y a eu une erreur pour 15 000 €. D'ailleurs ce n'est pas une erreur mais une sous estimation.»

Jean-Paul REYNAUD: « C'est une sous estimation mais que nous n'avions pas anticipé, il y a simplement quelques semaines quand on a fait la décision modificative N°3! Donc je me posais la question: est-ce qu'il y a eu un évènement extraordinaire qui a créé cela, c'est tout bon si la réponse est non, c'est normal qu'à un mois de la fin on se plante de 15 000 €, cela ne me choque pas. Je le prends comme çà. C'est surprenant, mais pourquoi pas. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 24 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Pierre MONTREUIL |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 9 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
| ABSENT | 0 | |

12) Demande subvention sénateur

Bernard BOULEY: « Il s'agit d'une demande de subvention que nous n'avons jamais utilisée. Vous savez que les parlementaires ont une masse de crédits; ce que l'on appelle la réserve parlementaire. On souhaite les solliciter pour le budget prochain. Il faut donc que les dossiers soient déposés avant la fin de l'année. Nous avons monté deux dossiers: un pour le Député de la circonscription, Franck Marlin, et la deuxième pour le Sénateur, Serge Dassault. Ces réserves parlementaires permettent de financer à hauteur de 50% des travaux, définis comme une liste, et elles sont plafonnées à 150 000 €. Donc, comme nous avons fait un dossier de DGE sur l'aménagement de la ferme de Milly, il nous a semblé bon de compléter cette demande de subvention de DGE par une demande de subvention par l'enveloppe parlementaire. Donc deux demandes de subvention. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « C'est toujours nos impôts à la fin. »

<u>Joël MONIER</u>: « Oui de toute façon, mais si on peut en grignoter un peu pour nous, c'est pas mal. Cela peut aider. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Joël MONIER à Jean-Paul REYNAUD : « Ah Contre, mon ami !? »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Je vous rappelle que nous avions déjà voté contre la demande de DGE; Je crois que nous sommes assez cohérents. Je vous rappelle que nous sommes viscéralement contre ce projet. Donc, ne nous posez même plus la question si nous sommes Pour ou Contre des recherches de subventions car le projet n'est pas un bon projet! Donc nous sommes Contre et ne souhaitons pas que de l'argent public sur le projet tel qu'il est aujourd'hui compte tenu des éléments que nous avons déjà explicités lors d'un Conseil Municipal précédemment. Je suis étonné que vous vous en étonniez Monsieur Le Maire! »

<u>Joël MONIER</u>: « Non, mais parfois j'aime me flatter l'esprit en essayant de remettre les choses en place. »

<u>Danielle MULLER</u>: (prise hors micro) « ... certains services qui y allaient et maintenant que c'est une nouvelle mairie, qu'est-ce que va devenir cette mairie ? »

Joël MONIER: « Celle-ci conserve son aspect, avec toujours cette salle d'honneur »

<u>Danielle MULLER</u>: « Le centre ville est déjà mort alors qu'est-ce que cela va devenir ? »

Joël MONIER : « Vous êtes un peu brutal pour le centre ville »

<u>Danielle MULLER</u>: « Et qu'est-ce que vous allez faire du petit château Napoléon III ? Cela aussi c'est peut être dans vos cartons ? »

Joël MONIER: « Le château Napoléon III?! »

<u>Danielle MULLER</u>: « Enfin le demeure Napoléon III qui jouxte »

<u>Joël MONIER</u>: « Pour l'instant, il n'y a aucune intention qui fait que nous puissions envisager ce petit château Napoléon III »

<u>Danielle MULLER</u>: « Eh pourtant vous en avez bien envie! »

<u>Joël MONIER</u>: « Ah vous savez les envies ; c'est le bonheur de la vie »

<u>Danielle MULLER</u>: « Moi je ne comprends pas qu'en six mois de temps, un an même, vous ayez changé totalement ce projet. C'était la communication, la police et les services administratifs. Et maintenant, c'est un nouvel état »

Madeleine FIORI : « Il n'a jamais été question de la communication »

<u>Danielle MULLER</u>: « Si, quand on a visité la ferme. On a quand même fait 200 000 francs de travaux à l'époque, je parle en francs, dans la maison Jean-Jacques Robert, c'est tombé à l'eau. Eh oui, qu'est-ce qu'il y a ? Il n'y a pas un nouvel aménagement que je sache. Maintenant on dit que l'on va avoir une nouvelle mairie. On ne sait pas ce que va devenir celle là. Moi je trouve que c'est quand même incohérent tout cela. Moi je suis profondément choquée qu'en un an de temps vous changiez absolument tous les plans. »

<u>Jouda PRAT</u>: « Monsieur Le Maire, la salle du Conseil Municipal sera dans la grande grange, c'est cela ? Au sous-sol ? »

<u>Joël MONIER</u>: « Nous avons un sous-sol mais seulement pour le chauffage ici! et autrement, il y a de fortes chances que cette salle demeure une salle d'honneur telle qu'elle est, avec le plaisir de vous rencontrer dans les circonstances de Conseils Municipaux et éventuellement dans les mariages. »

Jouda PRAT: « Donc il n'y a pas de nouvelle mairie. Si le Conseil Municipal siège ici, la Mairie sera ici et c'est cela que l'on appelle l'Hôtel de Ville. L'Hôtel de Ville est là où siège le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal n'a pas le droit de siéger au Centre Culturel ou autre part, sauf si il y a des travaux dans la mairie, c'est tout. C'est vraiment des cas exceptionnels. Donc on ne peut pas parler de création d'Hôtel de Ville. C'est déjà ce que

j'avais dit la dernière fois et vous, vous m'aviez répondu aussi que la Mairie resterait ici. Ce n'est donc pas la création d'un Hôtel de Ville. »

<u>Danielle MULLER</u>: «On aura peut-être, nous l'opposition, de pouvoir disposer d'un local ? »

<u>Joël MONIER</u>: « C'est une bonne question. En ce moment je reçois du monde qui se passionne pour ce local. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je crois qu'il ne faut pas laisser traîner ce débat qui à mon avis est inutile. Nous savons très bien ce que vous voulez faire et vous savez que nous ne voulons pas que vous le fassiez. Je crois que nous sommes des adultes, nous pourrions mettre les choses sur la table plutôt que de laisser croire etc... Il faut arrêter cette hypocrisie. Pour ce qui nous concerne, nous sommes clairs. Il serait bien Monsieur Le Maire que vous et votre majorité vous soyez clairs aussi en tout cas moins hypocrites que vous ne l'êtes actuellement. C'est tout. Et comme cela, on pourra ne pas être d'accord mais au moins dans un climat sain. Là, il y a beaucoup trop de non-dits. Ce qui avait été dit au cours du Conseil Municipal où on nous expliquait que bien entendu ce ne serait pas une nouvelle mairie mais on est obligé d'écrire nouvelle mairie parce que on veut avoir de l'argent etc. Cela s'appelle de l'hypocrisie. Je pense qu'une démocratie moderne et qui se respecte ne devrait plus tolérer ce genre de pratique, c'est tout. Si on doit aller demander des subventions pour une nouvelle mairie, ou pour une salle ou un bâtiment qui serait seulement une annexe de la mairie, et bien on le fera. Mais, arrêtons l'hypocrisie! Cela commence à bien faire! C'est comme cela aussi que l'on discrédite les élus, les politiques et vous y participez largement Monsieur MONIER. Je suis désolé de vous le dire, mais c'est vrai. »

Joël MONIER: « Bien, vous avez fait votre petit discours, à vous Madame PRAT »

Jouda PRAT: « Moi je suis un peu choquée quand on marque que ce sera adapté aux personnes handicapées. Vous savez très bien que la salle du billard n'est pas adaptée; au 2ème étage, on ne pourra pas faire d'ascenseur. Lors de la commission, nous avions demandé s'il y aurait un ascenseur, on nous a dit non, on ne peut pas sinon il faut en faire quatre, un dans chaque bâtiment. Et puis la maison où habitait le fermier est complètement inadaptée. Alors que maintenant les subventions, c'est quand même pour permettre que toutes les personnes puissent accéder aux locaux publics. Je crois que l'on doit donner l'exemple. Donc c'est faux de mettre que ce sera adapté aux personnes handicapées; çà c'est complètement faux. »

Monsieur Le Maire procède au vote pour l'enveloppe Sénateur.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 23 | Joël MONIER, André PINON, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Pierre MONTREUIL |
|------------|----|--|
| CONTRE | 7 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
| ABSTENTION | 3 | Christine COLLET, Claude GARRO, Michel MARTIN |
| ABSENT | 0 | |

13) Demande subvention Député

Monsieur Le Maire procède au vote pour l'enveloppe Député.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 23 | Joël MONIER, André PINON, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Pierre MONTREUIL |
|------------|----|--|
| CONTRE | 7 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
| ABSTENTION | 3 | Christine COLLET, Claude GARRO, Michel MARTIN |
| ABSENT | 0 | |

<u>Jouda PRAT</u>: « Monsieur Le Maire, je voulais ajouter quelque chose pour votre information. Je crois que la DGE n'est pas attribuée pour la création d'un Hôtel de Ville. La DGE est attribuée pour l'agrandissement d'un Hôtel de Ville ou pour certains aménagements. Mais pas pour la création d'un hôtel de ville. Et le dossier que vous avez déposé à la Préfecture est sur des bases qui ne sont pas du tout solides. Je vous en donne l'information. »

Joël MONIER: « Merci Madame PRAT. »

III) <u>JEUNESSE</u> Rapporteur Chantal LANGUET

14) CONDITIONS DE RESERVATION ET ANNULATION SEJOURS JEUNESSE

Chantal LANGUET donne lecture de la note explicative.

<u>Chantal LANGUET</u>: « Cette clause modificative sera applicable seulement à compter du 1^{er} mars 2006 donc elle ne le sera pas pour nos deux séjours d'hiver. »

<u>Esther GIBAND</u>: « Je voudrai savoir : pourquoi ces dossiers là ne sont pas passer en Commission des Sports ? »

<u>Chantal LANGUET</u>: « Ce n'est pas passé en Commission des Sports parce qu'en toute sincérité je pensais que c'était le service des Finances qui s'en occupait. Je le dis en toute honnêteté. Mais j'étais absolument favorable effectivement à prendre un principe. C'est vrai que nous rencontrons de plus en plus fréquemment des désistements de dernière minute, que nous ne pouvons pas remplacer même si nous avons une liste d'attente. Lorsque c'est suffisamment tôt dans le temps, on appelle les parents mais lorsque c'est très tard, les parents ont pris d'autres dispositions et là c'est un regret pour tout le monde. »

<u>Esther GIBAND</u>: « Sur le principe, il n'y a aucun problème. Par contre, est-ce qu'il serait possible que dans la délibération, la liste des cas de force majeure ne soit pas exhaustive et que, comme dans la note de présentation, il y ait la mention « tel que » devant ? »

<u>Chantal LANGUET</u>: « Bien sûr, donc « tel que » avant « hospitalisation » d'accord. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

| POUR | 33 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

15) Modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs.

Chantal LANGUET: « Suite à la délibération que nous venons de prendre, cela implique de rajouter un article dans les règlements intérieurs du Centre de Loisirs et des Maisons des Jeunes. Nous ajoutons donc l'article suivant: lors de l'inscription d'un enfant pour un séjour organisé par la commune, 20% du montant de ce dernier seront perçus sous forme d'arrhes. Cette somme restera acquise même en cas de désistement sauf cas de force majeure tel que l'hospitalisation, membre fracturé, etc et sur présentation de justificatifs. Sur la première modification du règlement intérieur, là il y a un rajout pour le Centre de Loisirs: « il est nécessaire de modifier les horaires de service ainsi que d'autres points de fonctionnement pour tenir compte des remarques émises majoritairement par les familles lors de la réunion du 4 novembre 2005 ». Nous avions organisé à la demande des familles du Centre de Loisirs et de certains parents d'élèves, une réunion d'information. Un certain nombre est venu. Ils ont simplement souhaité que nous précisions, que nous mettions plus de détails au niveau des horaires. Il n'y a pas de modification d'horaires; on les précise, on donne plus de détails sur les horaires. Auparavant c'était des plages, maintenant c'est plus précis parce qu'il y a effectivement du laisser aller. Mais le règlement n'est pas modifié en lui-même. »

Jean-Paul REYNAUD: « Je pense qu'il aurait été intelligent de mettre l'ancien et le nouveau règlement. Ce qui était bien tout à l'heure pour le Plan d'Occupation des Sols, même si nous n'étions pas d'accord, de mettre l'ancien et le nouveau règlement de la zone correspondante. La remarque que vous avez faite tout à l'heure concernant le non passage en commission parce que c'était relatif aux finances, pour le dossier précédent, là il n'y avait pas que les finances. Moi, la question subsidiaire que j'ai envie de vous poser c'est: je suppose qu'à cette réunion il s'est dit aussi beaucoup d'autres choses, il n'y avait sûrement pas que des problèmes précis d'horaires, vous parlez de « majoritairement » mais il y a peut être des choses qui étaient majoritaires et que vous n'aviez pas prises en compte ? Je pense qu'il aurait été bon qu'il y ait une commission pour évoquer ces points là avant même de modifier plus. On n'en sait rien. »

<u>Chantal LANGUET</u>: « Non, non, en toute honnêteté, non absolument pas. Cette réunion a porté sur un vaste débat, essentiellement sur les garderies périscolaires. Deux établissements scolaires nous posent un souci d'accueil. Les parents utilisateurs sont à 100%, je dirai même 200%, heureux de la décision qui avait été prise de créer du périscolaire sur ces écoles maternelles Jeannotte et Clos-Renault. Mais il n'y avait pas de modifications ou quoi que ce soit. J'avoue que cette réunion a été pour nous et pour mon équipe du Centre de Loisirs, très agréable, très intéressante et enrichissante. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 28 | Joël MONIER, Michel MARTIN, André PINON, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO |
|------------|----|--|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 5 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND |
| ABSENT | 0 | |

16) Modification du règlement intérieur du Service Jeunesse.

<u>Chantal LANGUET</u>: « La dernière modification : idem pour les Maisons des Jeunes où nous portons de la même manière l'article à propos de cette mise en place de 20% d'arrhes conservés en cas de non justificatifs valables. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

| POUR | 33 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

IV) RESSOURCES HUMAINES Rapporteur Daniel BAZOT.

17) Création d'un poste de rédacteur non titulaire à temps non complet.

Daniel BAZOT donne lecture de la note explicative.

<u>Jouda PRAT</u>: « S'il vous plaît, ce chargé de mission, vous allez le recruter pour combien de temps? »

<u>Joël MONIER</u>: « Déjà sur un contrat normal de 3 mois et nous verrons ce que l'on peut faire après .»

<u>Jouda PRAT</u>: « Est-ce qu'il est vraiment nécessaire de recruter cette personne ? »

<u>Joël MONIER</u>: « Je pense que vu l'abondance des dossiers en ce moment et le fait que l'instruction du développement des sols ne sera plus faite par la DDE mais au sein de la mairie, il sera utile d'avoir une personne en renfort. Monsieur REYNAUD? J'espère que vous n'êtes pas Contre l'emploi? »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Je suis Pour l'emploi mais je suis pour la juste rémunération de l'emploi aussi. Est-ce que vous savez ce qu'est un DESS, Monsieur Bazot, Monsieur MONIER ? Le fait de positionner un titulaire d'un DESS à ce niveau là de rédacteur indice 362, catégorie B, si je ne me trompe pas, cela ne choque personne?! Vous ne trouverez personne avec un DESS sur cet indice là. Votre truc ne tient pas la route, je vous l'assure ou alors c'est parce qu'il n'aura jamais trouvé quelque chose ailleurs et alors il faudra se poser des questions sur ses compétences. Une personne avec un DESS aujourd'hui se recrute en catégorie A, c'est comme ça, ou alors c'est vraiment quelqu'un qui ne trouve pas de boulot. Donc sur le papier, votre truc ne tient pas la route. Evidemment, nous voterons Contre quelque chose qui n'est pas réaliste. D'autre part, les explications que vous nous donnez sur le besoin me semblent un peu sommaires. Je pense que l'on pourrait discuter de ce besoin. Il est probablement réel mais pas tel que vous l'avez exprimé jusqu'à présent. Il y a un service Urbanisme, il y a des gens à l'urbanisme, je suppose qu'ils ne se tournent pas les pouces non plus, cela se saurait. Donc je pense qu'il y a d'autres motivations. Encore une fois, vous ne les mettez pas sur la table, je trouve cela un peu dommage. Je pense, là aussi, que l'on gagnerait à une certaine transparence et clarté dans tous ces sujets qui touchent à l'urbanisme. Donc nous voterons Contre mais nous sommes Pour l'emploi bien sûr. »

Joël MONIER: « Je l'espère bien »

<u>Jouda PRAT</u>: « Monsieur MONIER, Monsieur REYNAUD vient d'insinuer certaines choses, est-ce que vous pouvez nous donner des précisions, s'il vous plaît ? »

Joël MONIER: « Nous, elles se suffisent à elles-mêmes. Je vous ai dit ce qu'il en était.»

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 24 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Pierre MONTREUIL |
|------------|----|---|
| CONTRE | 9 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

18) <u>Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet non titulaire.</u>

Daniel BAZOT donne lecture de la note explicative.

<u>Daniel BAZOT</u>: « Je précise qu'il s'agit effectivement de gestion prévisionnelle. Il n'y a aucune embauche à ce jour derrière. C'est simplement si une jeune femme attend un heureux évènement que l'on puisse la remplacer rapidement. C'est tout. »

Monsieur Le Maire procède au vote. Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

| POUR | 33 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

19) <u>Création de deux postes d'agents des services techniques à temps complet.</u>

Daniel BAZOT donne lecture de la note explicative.

<u>Daniel BAZOT</u>: « Cela concerne plus particulièrement le service scolaire au niveau de la restauration puisque les effectifs ont augmenté de 15% en deux ans. Avez-vous des questions? »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Je viens d'en trouver une puisque vous nous dites des choses qui n'étaient pas écrites dans la note de présentation. Il y a des besoins en restauration : est-ce en personnel d'entretien qui fait la restauration ? »

<u>Daniel BAZOT</u>: « Non, c'est du personnel qui va aider à servir les enfants à table»

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « D'accord. Et pourquoi à temps non complet ? Ce n'est pas un besoin pérenne, je veux dire que ce n'est pas un besoin suffisant pour un temps complet ? »

<u>Daniel BAZOT</u>: « Non, parce que c'est essentiellement dans le cas d'absences de dernières minutes, d'où un temps non complet. C'est du prévisionnel »

Pas de questions.

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 28 | Joël MONIER, Michel MARTIN, André PINON, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO |
|------------|----|--|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 5 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND |
| ABSENT | 0 | |

20) Suppression de 3 postes emplois jeunes agents des services techniques.

Daniel BAZOT donne lecture de la note explicative.

<u>Daniel BAZOT</u>: « Il s'agit donc de mettre à jour le tableau des effectifs. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

| POUR | 33 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

21) <u>Indemnisation des agents recenseurs.</u>

Daniel BAZOT donne lecture de la note explicative.

<u>Daniel BAZOT</u>: « Les tarifs sont les mêmes que ceux de 2005. Le travail doit commencer en début d'année 2006. Avez-vous des questions ? »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Combien y a-t-il d'agents recenseurs ? »

<u>Daniel BAZOT</u>: « Trois agents et un coordinateur. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

| POUR | 33 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

V) <u>AFFAIRES SCOLAIRES</u> <u>Rapporteur Annie BERTHAUD</u>

22) Avenant N°2 au marché de denrées alimentaires pour la cuisine centrale et assistance technique.

Annie BERTHAUD donne lecture de la note explicative.

<u>Annie BERTHAUD</u> : « Je vous signale que l'indice proposé n'est pas défavorable par rapport au premier. »

Pas de questions, Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

| POUR | 33 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | , , , , |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

VI) CULTUREL

Rapporteur Alain CROULLEBOIS.

23) <u>Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition du matériel</u> de musique.

Alain CROULLEBOIS donne lecture de la note explicative.

Joël MONIER: « C'est un processus qui a lieu chaque année. »

<u>Michel BOUCHERY</u>: « Alors puisque cela arrive chaque année, je vais reposer la question que je pose tous les ans et pour laquelle la dernière fois vous m'aviez donné votre accord : quand fera t-on l'inventaire des matériels de musique et des matériels divers détenus par l'école de musique au titre de la commune ? Nous aurons peut-être des surprises donc il est important de le faire. »

<u>Alain CROULLEBOIS</u>: « On doit se retrouver demain soir ; je crois que l'on va en parler avec Monsieur POTTIEZ. »

Michel BOUCHERY: « Ce n'est pas à l'ordre du jour. »

Alain CROULLEBOIS: « On le passera en questions diverses. On lui rappellera.»

Monsieur Le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité

| POUR | 28 | Joël MONIER, Michel MARTIN, André PINON, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO |
|------------|----|--|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 5 | Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND |
| ABSENT | 0 | |

<u>Joël MONIER</u>: « Avant les questions diverses, il reste plusieurs sujets dont une intervention sur le SIARCE. »

Daniel PERRET: « En tant que rapporteur du SIARCE, je vais vous donner quelques informations. Il est peut être bon que vous preniez des notes. Donc demain soir, au comité du SIARCE seront proposés quelques changements dont la participation des collectivités, c'est ce qui se reflète dans votre taxe foncière. Ainsi le SIARCE augmentera la « participation rivière » de 7,9%, ce qui portera un produit à 134 290 € par rapport à l'année 2005. Donc ça, c'est le premier point, soit 7,9 en plus. Ensuite une augmentation de la redevance de 18% sur le budget de l'assainissement collectif. Pour le mètre cube d'eau, la redevance SIARCE passera à 0,3914 alors qu'elle est actuellement à 0.3303. Le produit attendu est de 1 million 773. Une autre augmentation pour les nouveaux arrivants et tous ceux qui se raccordent à l'égout, la PRE, de 11%. Et une modification de la répartition de cette recette entre le SIARCE et les communes : le SIARCE prendra 54,05 et la commune, 45,95. »

<u>Joël MONIER</u>: « Vous avez tous pris conscience de cet exposé de notre collègue. »

Michel BOUCHERY: « Quelle justification le SIARCE a-t-il apporté à ces augmentations? »

<u>Daniel PERRET</u>: « Elles seront proposées demain soir. Simplement je vous donne quelques éléments. Il y a un épais dossier que je pourrai vous communiquer si vous le voulez sur l'augmentation des coûts et des travaux mais rarement des projets d'économie »

<u>Chantal LANGUET</u>: « Qu'advient il des propriétaires qui ne sont pas des nouveaux Menneçois et qui ne sont toujours pas raccordés au tout à l'égout et donc dans un avenir plus ou moins lointain vont être assujettis à cela? Les travaux n'ont pas été fait depuis longtemps, qu'est-ce qu'il va se passer? Et ce ne sont pas des nouveaux Menneçois. Quand on demeure depuis longtemps au même endroit, que l'on a pas le tout -à -l'égout, on va payer comme un nouveau Menneçois? C'est surprenant quand même! »

<u>Danielle MULLER</u>: « Moi je l'ai fait l'année dernière, et j'ai payé. »

<u>Chantal LANGUET</u>: « J'espère que tu défendras bien le dossier.»

<u>Daniel PERRET</u>: « Sachez que le poids de la commune au SIARCE et le même que celui d'une commune de 240 habitants. Une commune, une voix ; comme il y en a encore dix neuf autres... »

<u>Joël MONIER</u>: « On peut toujours manifester en votant Contre »

<u>Daniel MOIRE</u>: « C'est la question que je voulais poser: est-ce que l'on va voter Contre demain soir? Est-ce que les représentants de Mennecy vont voter Contre les augmentations demain soir? »

<u>Daniel PERRET</u>: « L'année dernière, c'était la même chose. Rappelez-vous, nous avons voté Contre. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Je crois savoir que les deux représentants n'ont pas voté de la même manière l'année dernière. »

<u>Daniel PERRET</u>: « Si, si mais il y en avait qu'un de présent. Demain soir, c'est la même chose, il n'y en aura qu'un de présent mais avec un pouvoir »

<u>Daniel MOIRE</u>: « Quelle sera ta position? »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: «Oui, qu'est-ce que vous proposez?»

<u>Joël MONIER</u>: « Je pense que l'on peut se manifester, parce que j'ai l'impression que le SIARCE, même si on admet que c'est un organisme qui fait très bien son travail, je sens que les problèmes vont au fil de l'eau et on arrive à des situations d'hémorragie qui ne me semblent pas raisonnables. On va jouer une nouvelle fois les petits canards sauvages! Mais n'est-il pas bon de temps en temps de manifester le fait que nous ne sommes pas tout à fait d'accord pour cette hémorragie. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Moi je crois qu'il faut le signaler, c'est évident. Mais les augmentations s'apprécient par rapport à leurs justifications et aux services rendus par le SIARCE. Il faut aussi prendre cela en compte. Pour être un peu moins sérieux : autant le SIERME fait des rapports annuels un peu légers, autant le SIARCE doit pouvoir faire des économies en communication! »

<u>Joël MONIER</u>: « Je crois qu'il y a un peu bombance! Moi je serais tout de même plutôt partisan de faire comprendre au SIARCE qu'il faut arrêter le processus de la marche en avant »

<u>Jouda PRAT</u>: « Je suis tout à fait d'accord avec vous, je pensais la même chose »

Joël MONIER: « Vous vous souvenez mes chers collègues il y a deux ans d'un rapport oral fait par le Président, pour qui j'ai beaucoup de respect du reste car Monsieur BINAN est un garçon qui mérite beaucoup de respect et qui mène à bien son entreprise. Mais il y a des choses qui fuient si je peux dire puisqu'on parle d'assainissement! Mais si nous demandons à nos deux collègues de voter Contre, pour manifester et tirer une sonnette d'alarme dans une bombance qui ne se justifie peut être pas, Monsieur REYNAUD vous avez bien parlé des problèmes d'informations et de communications qui sont peut être un peu excessifs, mais donc si jamais notre collègue vote Contre, je pense qu'il faut une unité de 33 Conseillers Municipaux derrière lui, qu'il n'ait pas l'impression de se retrouver tout seul dans cette démarche. »

<u>Jouda PRAT</u>: « C'est une question de principe. S'il est Contre, il faut qu'il motive et qu'il vote vraiment Contre »

<u>Joël MONIER</u>: « On vote Contre ou on vote Pour, on ne joue pas les Normands même si j'ai beaucoup de respect pour les Normands. Le plus simple en fait c'est qu'on se manifeste : quels sont ceux qui sont Pour le fait que notre collègue vote Contre ? »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Je répète ce que je disais tout à l'heure : cela dépend des raisons pour lesquelles il y a ces augmentations. S'il y a effectivement des besoins de service justifiés, c'est plus difficile de voter Contre. Par contre, si c'est pour des raisons annexes... et c'est pour cela que c'est important de savoir le pourquoi de ces augmentations. On ne peut pas dire je suis Contre comme cela. Vous savez, en raisonnant comme on est en train de le faire, il y a des postes du budget de Mennecy que vous n'auriez pas dù voter parce qu'ils dépassent largement les 2% d'inflation. Il y a des postes communication qui ont augmentés de 35% par exemple certaines années! Donc, je ne crois pas que l'on puisse raisonner comme cela parce que les réponses que vous faites quand on pose ces questions, c'est oui mais il y a ca en plus.

Donc il faut être cohérent. Je pense qu'effectivement elles ne sont probablement pas justifiées et il faut voter Contre, c'est clair. On ne vous en voudra pas, et je le dis publiquement, de voter Contre si effectivement les éléments d'appréciation qui sont fournis ne justifient pas ces augmentations par rapport aux services que rend le SIARCE. Voilà, c'est tout. Je pense que les deux représentants de Mennecy, je ne sais pas lequel des deux sera présent à la dite réunion, sont des gens bien placés pour juger de la qualité des arguments qui seront mis en face. Donc, il faut manifester très clairement sur le fait que des augmentations de ce niveau là ne sont acceptables que si elles sont justifiées. Je pense qu'on ne pourra pas vous apporter ces réponses. Il y aura un vote Contre et nous serons très contents. Mais nous ne demandez pas, à priori, de vous dire de voter Contre. On ne sait jamais. Est-ce que vous avez compris ? »

<u>Joël MONIER</u>: « Vous avez une très bonne rhétorique toujours très appréciée. De toute façon, vous avez vu, nous vous avons posé la question.»

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Je vous dis que nous nous abstenons sur le vote que vous proposez. Par contre, s'il y a un vote Contre, on ne fera sans doute pas un scandale, parce qu'il y aura des raisons pour cela. »

Joël MONIER: « Très bien. Maintenant nous avons une motion comme sujet.

Vous savez, mes chers collègues, que beaucoup parmi nous ont des problèmes de transports pour se rendre à Paris y travailler. Monsieur REYNAUD nous a fait parvenir une lettre afin que nous manifestions le fait que cette grève de la SNCF est très préjudiciable pour les Menneçois qui ont l'habitude d'utiliser les services de cette société nationale des chemins de fer français. Nous avons donc préparé une motion afin de la faire parvenir aux personnes idoines et leur manifester notre désapprobation, même si nous avons un certain respect pour les gens qui font grève. Je présume qu'ils ne le font pas pour le plaisir. Malgré tout, il y a des gens pris en otage. Dans ce processus, hier au cours de notre réunion du Conseil Communautaire de la CCVE, nous avons abordé ce problème dans la mesure où, vous le savez très bien, le transport est une compétence dans le sein de la CCVE. J'ai demandé, et j'espère, nous le souhaitons tous, que nous ayons une intervention au niveau des transports, des bus, qui malheureusement en ce moment circulent à vide. En effet, personne ne les prend dans la mesure où aller à la gare ne présente pas un grand intérêt. Nous nous sommes rapproché de ces prestataires ; et cela concerne surtout Ballancourt et Mennecy puisque la Ferté-Alais a une rotation sur Bourray. Donc la CCVE a demandé aux prestataires que les cars et les bus puissent s'organiser afin de prendre les Menneçois et les Ballancourtois pour les amener jusqu'à la gare de Corbeil qui est un peu mieux irriguée que la gare de Mennecy. Alors j'espère que cela aura une efficacité. De toute façon, je souhaite à vous tous que la grève cesse le plus rapidement possible. En principe, la reprise est pour demain matin. Mais malgré tout c'est un évènement relativement chronique. Et dans la chronicité il est toujours bon de trouver des solutions de remplacement et de mobiliser l'attention des prestataires de bus de notre région, en leur disant que si les choses se reproduisent, ils fassent face et grâce à leurs bus amènent les Menneçois et Ballancourtois sur Corbeil. »

Joël MONIER donne lecture de la note explicative et de la délibération correspondant à la motion.

<u>Joël MONIER</u>: « Voilà le texte, mes chers amis, que nous ferons parvenir aux institutions supérieures de cette grande administration.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

| POUR | 33 | Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE |
|------------|----|---|
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |

Joël MONIER: « Nous allons rentrer maintenant dans le cadre des questions diverses. »

(Les courriers portant les questions écrites sont annexés en fin du procès verbal.)

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Madame ROYER.

Joël MONIER : « Sur ce problème particulier, je vous remémore le film de nos relations avec nos écoles, c'est-à-dire les parents d'élèves et les enseignants, dans le cadre de ces conseils d'école. Nous avons déjà par le passé tiré la sonnette d'alarme en disant que les conseils d'école devaient se passer dans une certaine courtoisie et sérénité et que tout le monde devait pour présenter avec amabilité et fermeté ce qu'il juge bon pour que l'école progresse. Je m'étais rapproché de Madame l'inspectrice de la circonscription et je lui avais fait part du côté disons un peu agressif de ces fameuses réunions des conseils d'école. J'avais aussi fait part aux directrices du fait qu'il serait souhaitable, pour qu'un travail soit fait dans la meilleure intelligence, qu'il y ait un respect mutuel entre les personnes qui se trouvent dans ces réunions. Il semblait que le fait que nous nous soyons exprimés n'ait pas donné le résultat escompté. J'avais alors réuni en présence de Madame BERTHAUD, qui est donc déléguée aux affaires scolaires, et en présence de Madame l'inspectrice, l'ensemble des directrices pour bien leur faire comprendre quel était l'état d'esprit. J'avais bien mentionné que le conseil d'école n'était pas un colysée dans lequel on attendait les gladiateurs. Comme cela n'avait pas été une grande efficacité, nous avions déjà fait une première pause. Le mot pause ne veut pas dire que cela se pérennise. Une pause c'est une sorte disons de petit avertissement dans le cadre de relations qui sont difficiles. Je vous dis aussi que le fait que nous soyons membres de droit, n'oblige pas à participer. De toute façon, l'exemple serait déjà mauvais de la part de l'Education Nationale dans la mesure où elle n'a pas de représentant au niveau de son inspectrice; ce que je peux à la limite comprendre. Mais elle est elle-même membre de droit. Il y a des communes où il n'y a aucun représentant dans les conseils d'école. Nous avons jusqu'à présent assumé ce rôle de membre de droit mais il est bien évident qu'il y a quand même des limites. Je pense que la commune de Mennecy fait avec les écoles plus qu'un effort puisque si on regarde le budget, on peut se rendre compte que notre participation budgétaire que nous trouvons tout à fait raisonnable est quand même vraiment en faveur des écoles. Donc, j'ai souhaité et je soutiens en cela Madame BERTHAUD notre Maire-Adjoint, que le fait que se renouvellent ces situations qui ne donnent pas la sérénité nécessaire pour une réunion de conseils d'école, ce qui n'est d'ailleurs pas à la gloire des participants, cessent

encore pendant un certain temps dans la mesure où les directrices d'école, qui sont des personnes de qualité, ne mettent pas un oh-là à ces réunions qui sont plutôt des situations agressives. Donc pour l'instant, nous sommes dans une situation de pause. Nous reviendrons certainement à une situation normale. J'avais par le passé, quand nous étions dans cette période difficile, fait parvenir aux directrices d'école une lettre leur disant que la porte de la Mairie et la mienne en particulier, était toujours ouverte pour les recevoir afin de pouvoir connaître leurs problèmes et les traiter au mieux. Les écoles sont une de nos missions prépondérantes. Voilà où nous en sommes. Nous retournerons à une situation normale mais je pense que les esprits doivent comprendre que les conseils d'école sont des conseils où les gens ont des relations intelligentes et n'arrivent pas à des situations de colysée. Voilà pour la première réponse. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Monsieur MONIER, je voulais simplement faire deux, trois commentaires. Je partage tout à fait votre opinion sur la nécessaire sérénité de ces réunions. Je crois que, pour avoir été moi-même responsable d'une fédération de parents d'élèves, je pense qu'il est tout à fait possible, même si on n'est pas d'accord, de se parler correctement autour d'une table.»

Joël MONIER: « Ce que nous faisons. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Oui, ce que nous faisons en général. Je crois que le problème est là sur la forme mais il y a aussi des problèmes de fond qu'il ne faut pas éluder. Vous avez cité plusieurs fois les directrices d'école, vous oubliez un peu trop vite le partenaire essentiel qui est les parents d'élèves et leur fédération. Il me semble qu'il y a aujourd'hui, à tort ou à raison ce sera à vous de nous le dire parce que je ne connais pas les dossiers, un certain nombre de griefs qui sont encore faits de ces conseils d'école par rapport à l'action municipale. Je pense que personne ne conteste, je crois, l'effort qui a été fait d'amélioration des locaux. Mais un des sujets visiblement pour avoir fait un sondage dans toutes les écoles et notamment chez les parents d'élèves que je connais mieux que les enseignants, c'est le problème de la qualité de l'entretien des locaux, qui est un point assez dur. Il semblerait qu'il y ait, d'un avis assez général, une forte dégradation de la qualité de l'entretien des locaux. A voir pourquoi. Je n'ai pas les éléments d'analyse et c'est à vous de faire cette analyse. Je crois que c'est un problème qu'il ne faut pas éluder. Il faut le regarder. Si vous revenez siéger aux conseils d'école, il faudra apporter des éclaircissements, des réponses et des apaisements sur ce plan là. Moi je ne crois pas à la politique de la chaise vide. Cela a toujours été la plus mauvaise et les absents ont bien sûr tort sur le long terme. Est-ce que vous ne pourriez pas, en plus des directrices qui ont portes ouvertes chez vous, prendre l'initiative, et puisque ces associations sont structurées, de réunir en même temps les deux présidents des associations représentées dans ces conseils d'école, pour évoquer justement ce climat et essayer de voir avec eux comment améliorer les choses ? Je ne pense pas que ce soit les enseignants qui sont les plus revendicatifs, je pense que c'est bien les parents d'élèves. »

<u>Joël MONIER</u>: « Les parents d'élèves sont informés de cet esprit. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Les parents d'élèves et les représentants des fédérations regrettent la lettre que Madame BERTHAUD a envoyée disant qu'elle ne siègerait pas. Alors recevez les parents d'élèves et évoquez ce problème »

<u>Joël MONIER</u>: « Cette lettre n'est pas plus incorrecte que le comportement des parents d'élèves »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Je ne défends pas le comportement... »

<u>Joël MONIER</u>: « Je vous ai laissé parler, si vous le permettez juste une seconde. La lettre de Madame BERTHAUD indique simplement l'état d'esprit dans lequel se passent ces fameuses réunions. Je pense qu'elle n'est pas du tout offensante. De temps en temps, il faut appeler un chat, un chat. Tout à l'heure vous parliez d'hypocrisie, du reste vous avez utilisez beaucoup de qualitatifs dans la soirée: intelligent, imbécile, hypocrite. Je ne sais pas, vous êtes familier aujourd'hui de quelques qualitatifs. »

Jean-Paul REYNAUD: « Disons que j'ai un parlé plus direct et moins élaboré que le vôtre. »

<u>Joël MONIER</u>: « Simplement, Monsieur REYNAUD, je disais qu'il faut que tout le monde prenne conscience. De temps en temps, on admet qu'il y ait des grévistes et de temps en temps ,nous aussi on fait la chaise vide parce que même après avoir remis cent fois l'ouvrage sur le métier, il y a toujours la même réponse. Mais, nous reviendrons. »

Jean-Paul REYNAUD: « Je voudrai être sûr que cette abstention ne traduit pas le fait que vous n'avez tout simplement pas de réponse à apporter. Vous appelez cela des « revendications » à tort ou à raison, encore une fois je ne peux pas juger le fond et je ne veux pas le faire parce que ce n'est pas mon boulot, c'est le vôtre. Maintenant, je ne crois pas que c'est par des attitudes de ce type là qu'on améliorera les conditions de la concertation contrairement à ce que vous pensez. Nous avons visiblement une analyse divergente sur la manière de faire. Mais je crois quand même que, pour que vous reveniez à la table dans de bonnes conditions, il me paraît souhaitable que vous receviez les représentants, les présidents, des fédérations de parents d'élèves au niveau maternelles et élémentaires, et que vous évoquiez, peut être hors des conseils d'école, ces problèmes là, de manière à recadrer un petit peu les choses. Ce que vous nous dites à nous, c'est à eux qu'il faut le dire. Il ne faut pas le dire avec un « je ne suis pas content, je ne viens pas ». Il faut leur dire, en face, dans votre bureau : écoutez on a un problème, il faut que l'on trouve ensemble une solution pour le résoudre. La concertation, c'est cela, c'est se parler et non pas se fuir, où alors je n'ai rien compris à la communication. »

<u>Joël MONIER</u>: « nous n'avons jamais fui vraiment. On a essayé la concertation jusqu'à présent et cela n'a pas donné le résultat escompté. Mais je pense qu'entre nous on pourrait faire un débat qui durerait la soirée. Ce qu'il faut, c'est que ce soit l'école qui gagne, c'est-àdire nos enfants. C'est l'essentiel et nous avons conscience de nos responsabilités vis-à-vis des enfants, donc nous reviendrons dans des situations qui seraient au profit de l'école. Nous ne sommes pas là pour tomber dans le négatif »

<u>Jouda PRAT</u>: « S'il vous plaît, Monsieur MONIER, peut-on avoir le sentiment de Madame BERTHAUD ? S'il vous plaît Madame BERTHAUD.»

Annie BERTHAUD: « C'est simplement une pause que l'on a faite. Chacun doit améliorer les conseils d'école pour qu'ils soient plus constructifs. C'est vrai qu'il y a des questions qui ne concernent pas du tout l'amélioration des conditions de vie des écoliers. Ce sont quelquefois des intérêts particuliers. Je pense à certaines choses : on nous a demandé le bilan financier de l'étude simplement parce que les instituteurs regrettaient, c'est bête de dire cela, ça n'a aucun rapport, regrettaient de ne pas être payés autant qu'avant etc. Je ne vois pas ce que cela fait là dedans. C'est vrai que souvent il y a un irrespect de la procédure, Monsieur

PERRET ne pourra pas me contredire, pour les travaux. Personne ne respecte rien finalement. Mais il s'agit d'une minorité. J'ai eu moi le soutien et des réactions positives des parents et de certains enseignants de tout bord Monsieur REYNAUD. Je trouve cela dommage qu'on nous ait envoyé une lettre sur le principe de la réglementation. Ce n'était pas en fait une question de réglementation mais de respect des uns des autres. C'est tout. Je voulais mettre cela au point. J'aurai très bien pu ne pas envoyer de lettre et m'abstenir en donnant une raison, n'importe laquelle, maladie ou autre. Non, je trouve qu'il faut dire les choses et comme dit Monsieur MONIER appeler un chat un chat. Voilà. Et une pause, je vous le rappelle Monsieur REYNAUD, c'est une suspension, pas la cessation d'un travail ou d'une activité, c'est une suspension temporaire simplement. »

<u>Joël MONIER</u> : « On va dire que tout ce monde doit se réunir et repartir sur des bases de respect et de sincérité.

Nous avons ensuite un ensemble de questions. »

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur REYNAUD.

Concernant le premier point : Monsieur Le Maire en donne lecture.

Joël MONIER: « Je ne lirai pas la totalité de la parenthèse parce que je pense qu'elle est désobligeante et que Monsieur REYNAUD, à part s'il y a un vent de l'est qui fouette l'air, je ne pense pas que l'on mérite d'être mis en suspicion! La suspicion n'étant pas une qualité, je ne donnerai pas la fin de la lettre. Je dirai simplement: date des réunions et ça suffira. Il fut un temps, je sais qu'il y avait des façons de s'exprimer qui n'étaient pas dignes de la Démocratie et du respect des uns des autres, avec des suspicions à tout moment. Donc c'est peut être un vent de l'est, on ne sait jamais. Ceci dit, à part ce vent de l'est, Monsieur BAZOT, vous nous donnez quelques informations, je pourrai les compléter moi-même »

Daniel BAZOT: « D'abord je remercie Monsieur REYNAUD pour la question et je lui répondrai avec plaisir. Je n'ai pas l'intention de faire ni de la polémique ni de relance de débat du transfert de la compétence. Je rappelle simplement qu'à la sortie du Conseil Municipal du 29 septembre, Madame PRAT, sur le parking, vous m'avez dit : ne pensez-vous pas Monsieur BAZOT qu'à trente communes on pourrait négocier les prix au niveau de l'appel d'offres ?» Et je vous ai répondu sur le parking : « Madame PRAT, si effectivement nous étions trente communes on pourrait négocier les prix, mais nous ne serons jamais trente communes dans cet appel d'offres ». Six semaines plus tard, aujourd'hui, le cahier des charges a été rédigé, l'appel d'offres est lancé et il est lancé pour seize communes non pas pour trente. Comme quoi toutes les promesses ne sont pas forcément tenues... Maintenant revenons au point. Concernant les seize communes, cela ne sera effectif que dans le deuxième semestre 2008. Pour l'instant sur 2006, il n'y aura pas seize communes, il n'y aura pas dix communes, il n'y aura pas cinq, il y aura une seule commune en 2006 : Mennecy! Donc vous comprenez bien que nous avons étudié avec beaucoup d'attention le cahier des charges. Et le cahier des charges correspondant exactement à ce que Mennecy souhaite. C'est-à-dire que l'on va maintenir les trois secteurs tels qu'ils travaillent aujourd'hui, on va maintenir les jours de collecte tels qu'ils sont aujourd'hui, on ne va rien changer. La seule chose que nous avons demandé, c'est d'une part de décaler les horaires de la collecte du matin, de 5h45 porter à partir de 7h00, parce qu'il y a des gens qui sont effectivement gênés le matin de bonne heure. Et la deuxième chose effectivement sur laquelle nous avons absolument négocié auprès de la CCVE, ce sont les critères d'acceptation du prochain collecteur. La CCVE souhaitait 60% pour le prix, 30% pour la qualité et 10% pour des améliorations, nous n'étions pas d'accord sur ce point, nous souhaitions nous, au mieux, 50% pour le prix, 50% pour la qualité, ce que nous avions négocié hier soir. Et ce sont des engagements que Monsieur Le Maire a pris dans la lettre du Maire du mois dernier. Voilà le point pour la situation.»

Joël MONIER: « Simplement je voulais vous dire que dans ce grand marigot qui est la compétence des ordures ménagères qui nous a été réservé dans le cadre de nos responsabilités pour la mise en place d'une commission, je crois que sur l'année où nous avons travaillé, nous avons fait avancer le processus. Et vous connaissez le problème qui consiste au fait que nous ayons voté à la majorité qualifiée. Nous avons donc fait passer cette compétence. Nous avons défendu les intérêts de notre commune, comme nous avons défendu aussi le fait que nous avions du personnel qui entrait en ligne de compte. Sur l'ensemble, je pense que nous avons noblement défendu les intérêts de notre commune dans un esprit, malgré tout, d'une certaine solidarité parce qu'on ne peut pas concevoir la Communauté de Communes s'il n'y a pas un fait de solidarité. De toute façon, je tiens à votre entière disposition le dossier que nous avons abordé hier, qui est conséquent et risquerait donc de nous entamer une grande partie de la soirée. »

Jean-Paul REYNAUD: «Je voulais vous remercier tout de même de la réponse. Donc effectivement, elle nous rassure beaucoup sur ce qui va se passer. Je crois que c'est une bonne chose. C'est vrai que cet engagement très solidaire de Mennecy dans la CCVE, j'aurai beaucoup aimé vous l'entendre dire comme explication de vote lors du vote du transfert de la compétence. Je pense que cela aurait peut-être encore plus simplifié le résultat qui aurait peut-être été plus large encore pour ce transfert. Je regrette très sincèrement Monsieur Le Maire que vous ne vous soyez pas exprimé préalablement. De fait, ce qu'a dit Monsieur BAZOT et qui est tout à fait recevable, aurait été dit en préalable du vote, aurait aussi éclairé démocratiquement ce vote. Vous n'avez pas souhaité que ce soit le cas. Je regrette encore une fois que ce débat n'ait pas eu lieu. Je prends comme cela arrive les éléments techniques que vous nous donnez aujourd'hui. Je considère qu'effectivement Mennecy ne sera pas trop mal traité par ce transfert et que vous avez fait ce qui était nécessaire. C'est l'avenir qui dira si on a eu raison ou tort. Je trouve dommage quand même que ce débat, on ne l'ait pas eu avant. Voilà. »

Concernant le 2^{ème} point : Monsieur Le Maire en donne lecture.

<u>Joël MONIER</u>: « Vous savez que c'était pour répondre, dans le cadre du Jumelage à une forte intention de notre aimable collègue, le bourgmestre de Renningen, lors de sa venue à Mennecy. Monsieur Wolgang FAISST souhaitait que ses jeunes, dans le cadre d'une meilleure connaissance des activités des jeunes sur la commune jumelée de Mennecy, puissent avoir un contact plus important. Du reste, le Conseil Municipal extraordinaire et surtout informel, s'est passé dans de bonnes conditions. Nous nourrissons toujours l'intention de mettre en place un futur Conseil Municipal des jeunes. Ce n'est pas tout à fait encore à l'ordre du jour mais c'est déjà aussi en prévision dans le cadre de la Communauté de Communes. Nous verrons comment on fait évoluer le processus. »

Concernant le dernier point : Monsieur Le Maire en donne lecture.

<u>Joël MONIER</u>: « Je vais demander à notre aimable Maire-Adjointe à la Communication, Madame FIORI. Cela se conjugue avec un courrier toujours signé par Monsieur REYNAUD, qui concerne le Pôle Loisirs Découverte. On va mixer les deux. »

Madeleine FIORI: « Je vais donc répondre effectivement et pour le Pôle Loisirs Découverte et pour les publications. En ce qui concerne le Pôle Loisirs Découverte, dont je pense la qualité de service public n'est plus à démontrer, on ne refera pas l'explication juridique. Il n'a pas spécifiquement, même si vous pouvez penser autrement, à faire l'objet de bilans ponctuels et particuliers plus que d'autres services publics. De plus, il ne s'agit pas d'une subvention comme vous l'indiquez dans votre courrier, mais de crédits dans le cadre d'un budget général. Je peux bien sûr vous fournir l'état du nombre de participants, des non-payants, à savoir un seul, l'agent qui accompagne les sorties, le coût du transport et celui des entrées ainsi que le tarif appliqué aux participants. En ce qui concerne les autres éléments de votre demande, le coût des annonces de Mennecy Infos, le coût des publicités et les frais engagés, et bien ceci entre tout simplement dans les charges générales du service Communication- animationtourisme / Pôle Loisirs Découverte. Le bulletin municipal Mennecy Infos étant un bulletin d'informations, il paraît normal qu'on y présente les sorties du Pôle Loisirs Découvertes, de la même manière que figurent les informations données pour les autres services à caractère administratif: sports, jeunesse, centre de loisirs, sorties du CCAS, conservatoire de musique, danse, etc... Concernant les coûts d'impression que vous demandez pour chacun des bulletins d'informations que vous citez, je m'interroge également sur cette demande alors que le budget a été voté pour le service Communication et que vous pourrez examiner ses résultats lors de la présentation du Compte Administratif 2005, lequel devrait intervenir, je pense lors de notre prochaine réunion du Conseil Municipal, en février. Un dernier point Monsieur REYNAUD auquel j'attache de l'importance : c'est la deuxième fois que votre groupe semble douter des capacités des agents de mon service. La première fois, on m'a demandé si on avait embauché quelqu'un pour faire des additions et là on suppose que quelqu'un ne peut pas faire un tableau synthétique. Voilà. »

Jean-Paul REYNAUD : « Pour ce qui concerne la dernière remarque, c'est une interprétation de votre part. Je connais bien la personne qui s'occupe de cela. C'est quelqu'un de très professionnel. Il n'y a aucun problème de ce côté-là et je peux le lui expliquer. Je doute un peu plus de vos capacités à communiquer avec transparence sur ce dossier. Il est clair que vous ne répondez pas aux questions. Je vous rappelle que la loi vous impose de nous donner toutes les informations dont nous avons besoin. C'est inscrit dans la loi. Nous avons le droit de savoir à peu près tout. Il n'y a rien qui peut nous être caché et en particulier je peux très bien, et je vais être obligé de le faire puisque vous n'avez pas apporté cette transparence vousmême, je peux demander à consulter chacune des factures de chaque prestation dans ces cadres là. La question posée était : quel était le coût du Mennecy Infos N°19, N°20, N°21, N°22. En trois minutes, vous pouviez trouver ces éléments, tous les fournir et on n'en parlait plus. Je vais faire un petit effort supplémentaire mais j'atteindrai ces informations d'une manière ou d'une autre, et vous le savez très bien. Je crois que là aussi il faut arrêter toutes les mesquineries. Vous savez très bien pourquoi je pose toutes ces questions et je le dis publiquement, je veux savoir, parce que les Menneçois veulent le savoir aussi, quel est le coût pour la commune de la participation de chacune des personnes dans ces sorties. C'est tout. C'est une question tout à fait banale. Pas le coût payé par eux mais combien ramener aux nombres de participants de fait pour la commune. Vous avez des éléments qui ont été mis dans le tableau. Ce n'est pas que je ne pense pas qu'une personne puisse le faire, mais comme visiblement, la dernière fois que j'ai posé la question, vous n'avez pas répondu, eh bien j'ai essayé de mâcher un peu le travail, non pas à votre fonctionnaire qui s'occupe de cela, mais bien à vous, Madame FIORI, pour faciliter votre réponse. Comme de toute façon vous ne souhaitez pas répondre, parce que visiblement ces éléments risquent de montrer, où alors je ne comprends pas votre attitude, qu'on est en train de dépenser énormément d'argent pour très peu de monde, sauf à démontrer le contraire. Démontrez moi le contraire, je serai content. »

<u>Madeleine FIORI</u>: « Monsieur REYNAUD, je voulais vous éviter des chiffres. Eh bien je vais vous les donner »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Vous pouvez me les faire parvenir sur un papier si vous voulez les éviter aux autres. Moi j'en ai besoin. »

Madeleine FIORI: « Si vous les avez demandé, Monsieur, je vais vous les donner »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Mais c'était ma question Madame FIORI et je la répète : pouvez-vous nous communiquer les coûts, impression plus diffusion supportés par la commune pour chacun des bulletins suivants en 2005 : MENNECY INFO n° 19. Vous me mettez un chiffre, je n'irai pas le vérifier, je vous fais confiance. MENNECY INFO n° 20, vous me mettez un chiffre, n° 21 un chiffre et 22 un chiffre. C'est vous qui me poussez à donner l'impression que vous n'avez rien compris. »

<u>Madeleine FIORI</u>: « Monsieur REYNAUD, simplement ces chiffres auraient pu être donnés lors du Compte Administratif. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: « Non, parce que le Compte Administratif donnera le total alors que moi, je vous demande pour chacun. »

<u>Madeleine FIORI</u>: « Alors allons-y:

```
- Mennecy Info n° 19 : 12 pages A3 publication → 3 850.75 € / distribution → 79.55 € - (mai) Lettre du Maire n° 4 : 4 pages A4 publication → 1266 € / distribution → 214.71 € - (juin) Mennecy Info n° 20 : 8 pages A3 publication → 3270.50 € / distribution → 214.71 € - (sept) Mennecy Info n° 21 : 8 pages A3 publication → 3270.50 € / distribution → 214.71 € - (nov) Lettre du Maire n° 5 : 4 pages A4 publication → 1266 € / distribution → 214.71 € - (nov) Lettre du Maire n° 6 : publication → 1266 € / distribution → 214.71 € - (dec) Mennecy Info n° 22 : 40 pages A4 publication → 9073 € / distribution → 214.71 €
```

```
TOTAL: Publication → 23 272.75 €
Distribution → 2 168.10 €
```

En ce qui concerne les Gens du Voyage, ces deux lettres aux Menneçois sur les Gens du Voyage ont été réalisées en interne, la mise en page par le service Communication et les photocopies par le service reprographie, donc pas sous-traitées. Seule la distribution a été effectuée par notre prestataire habituel. »

Jean-Paul REYNAUD: «Le montant de la prestation du prestataire habituel, s'il vous plait? »

Madeleine FIORI : « 429.42 €, pour la distribution et je vous précise que mon budget... »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: «Je ne conteste pas que vous rentriez dans votre budget, n'allez pas sur ce terrain là. Le budget, il est ce qu'il est. Je n'ai jamais dit que vous ne respectiez pas le budget Madame FIORI; ce que je veux savoir, c'est combien cela coûte, c'est tout. »

Madeleine FIORI: « Et bien voilà. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: «Maintenant j'ai des éléments, c'était beaucoup plus simple que le cinéma que vous avez fait tout à l'heure! »

Madeleine FIORI : « Ce n'était pas nécessaire que je vous donne ces chiffres aujourd'hui. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: «Je prétends que j'avais besoin de ces chiffres. Vous savez le courrier que j'ai envoyé Monsieur MONIER, vous n'étiez pas obligé d'y répondre là. Vous pouviez très bien me répondre en nous faisant parvenir un courrier avec ces éléments, je m'en contentais. »

<u>Madeleine FIORI</u>: « Monsieur REYNAUD, vous pensez bien que ce type de réponse, je l'ai travaillée avec les services nécessaires. »

<u>Jean-Paul REYNAUD</u>: «Encore une fois, je ne conteste pas la véracité des chiffres, ce que je contestais, c'est que vous ne les mettiez pas sur la table. Maintenant, vous les mettez sur la table, cela nous va très bien. Donc, il vous reste un tout petit effort à faire pour compléter sur la partie Pôle Loisirs et Découverte, et ce sera terminé. Vous n'entendrez plus parler, en tout cas sous cette forme, de question sur ce sujet.»

<u>Madeleine FIORI</u>: « Sur la partie Pôle Loisirs et découvertes, il y a eu trois sorties cette année, qui ont été St Fargeau , le musée Carnavalet et la cité des Sciences. »

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le coût des annonces et autres publicités fait partie des charges du service Communication / Pôle Loisirs et Découvertes.

| | Saint Fargeau le 21/05/05 | Musée Carnavalet le 24/09/05 | Cité des Sciences le 05/11/05 |
|------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Tarif appliqué | 22 € | 9€ | 24 € |
| Nombre de participants | 45 | 50 | 42 |
| Recette | 968 € | 441 € | 984 € |
| Nombre de non payants | 1 | 1 | 1 |
| Coût du transport | 611 € | 275 € | 341 € |
| Coût des entrées | 442 € | 137 € | 872.20 € |
| TOTAL des dépenses | 1053 € | 412 € | 1213.20 € |

Total global pour l'année :

Recettes: 2393 €

Coût global du transport : 1227 € Coût total des entrées : 1451.20 € Total des dépenses : 2678.20 €

A titre indicatif, puisque vous sembliez être étonné des succès de ce nouveau service, pour la prochaine sortie organisée au Grand Palais, au mois de janvier, c'est archi-complet et nous avons déjà une liste d'attente de plus de vingt personnes Merci. »

Monsieur le Maire : « Daniel, et nous allons terminer là-dessus »

<u>Daniel BAZOT</u>: « Lors du dernier Conseil Municipal, Madame PRAT a posé une question concernant les élus, cela figure en page 21 et 22 du compte rendu. Donc je réponds à Madame PRAT puisque je m'étais engagé à le faire. L'augmentation des indemnités des élus sur un an, c'est du réel et pas du budget primitif, c'est vraiment du réel. L'augmentation est donc de 1360.34 €. Nous sommes 10, cela fait à peu près 136 € par an et par élu, divisé par 12, cela fait environ 11 euros par mois. Ce qui correspond à 1,1% d'augmentation. Merci. »

<u>Joël MONIER</u>: « Bien. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous de passer d'excellentes fêtes de Noël et d'aborder l'année 2006 en pleine santé. Le prochain Conseil Municipal aura lieu au mois de février, le 22. »

| Pour approbation du procès verbal Conseil Municipal du 14 déc | embre 2005 |
|---|--------------|
| | Le Maire, |
| | Joël MONIER. |